Préface du Secrétaire Général

En 2007, deux nouveaux bâtiments du Conseil de l'Europe à Strasbourg ont vu le jour. L'un, général, l'autre spécialement conçu pour la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé, ce qui porte la superficie totale occupée par le Conseil de l'Europe à plus de 200 000 mètres carrés — de quoi loger un nombre considérable d'agents. On est donc en droit de se demander ce que font tous ces gens, ce que nous présentons en détail dans les pages qui suivent.

En guise d'introduction au présent rapport annuel, j'ai la tâche exaltante, mais un peu ingrate, de mettre en évidence certains événements marquants de l'année. Exaltante parce que je me félicite de voir des personnes si différentes et si nombreuses – agents, représentants d'Etats membres, experts, parlementaires, élus locaux, ONG et militants de la société civile – se réunir au sein du Conseil de l'Europe pour nous aider dans notre mission. Ingrate car insister sur certaines réalisations suppose nécessairement d'en laisser beaucoup d'autres dans l'ombre. Je ne vous offre donc ici qu'un avant-goût dans l'espoir que vous souhaiterez poursuivre votre lecture.

Quel est donc notre bilan de l'année écoulée?

Pour commencer, nous avons considérablement renforcé notre panoplie d'instruments contraignants. La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a enfin été ratifiée par le nombre nécessaire de pays et entrera en vigueur au début de 2008; la nouvelle Convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels a été ouverte à la signature en octobre 2007. Ces deux conventions, ainsi que celle de 2001 sur la cybercriminalité et les deux conventions contre le terrorisme approuvées par les chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion du 3° Sommet du Conseil de l'Europe en 2005, dont l'une est entrée en vigueur en juin 2007, représentent la nouvelle génération des instruments juridiques de l'Organisation.

Ces instruments portent sur les défis les plus urgents auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée et prévoient des mesures novatrices et efficaces pour faciliter la coopération internationale et l'action au niveau national. Il est aussi révélateur qu'ils soient ouverts aux pays non européens et qu'ils offrent des solutions mondiales aux problèmes planétaires. Compte tenu des questions qu'ils abordent – la traite, l'exploitation sexuelle des enfants, la cybercriminalité et le terrorisme – cette ouverture est extrêmement importante.

Ces conventions portent toutes la marque distinctive du Conseil de l'Europe, qui est d'associer des mesures permettant une coopération juridique internationale, énergique et efficace à des garanties particulières en matière de droits de l'homme fondées sur la Convention européenne des Droits de l'Homme. Avec cette nouvelle génération de traités, le Conseil de l'Europe apporte une contribution importante, spécifique et sans précédent à l'espace juridique européen, c'est-à-dire au système de normes juridiques applicables à l'Europe dans son ensemble, sur la base des valeurs qu'il défend, à savoir la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit.

En 2007 nous avons également progressé en renforçant et clarifiant nos rapports avec d'autres institutions européennes, à commencer par l'Union européenne, mais aussi avec nos partenaires de l'OSCE et de l'Onu. Le Mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne offre désormais un cadre officiel à la coopération entre les deux institutions, sur la base de leurs mandat et avantages comparatifs respectifs.

Aussi importante soit-elle, notre relation avec l'Union européenne n'est qu'une facette du bien-fondé et de l'influence du Conseil de l'Europe. Notre «Livre blanc sur le dialogue interculturel» et la mise en place de réunions annuelles du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse de ce dialoque, dont la première s'est tenue alors que Saint-Marin exerçait la présidence du Comité des Ministres en avril, sont des exemples d'outils stratégiques que nous mettons à la disposition des Etats membres dans la mesure où ils portent sur des questions de société essentielles. Il en est de même des recommandations formulées par la Task force de haut niveau sur la politique sociale dans son rapport «Vers une Europe active, juste et cohésive sur le plan social». En mai, a été créé un nouveau mécanisme visant à établir des normes internationales dans le domaine du sport: l'Accord partiel élargi sur le sport auquel 23 Etats ont déjà adhéré. Le même mois, la Conférence ministérielle du processus de Bologne tenue à Londres a confié au Conseil de l'Europe un rôle capital dans l'élaboration de cadres nationaux de qualification, essentiels pour la mobilité dans l'enseignement supérieur. En même temps, on constate une plus grande liberté de circulation et une intensification des échanges culturels grâce aux 24 itinéraires culturels très fréquentés que nous avons contribué à créer. Je suis convaincu que nous sommes sur le point de devenir un véritable acteur du progrès et du changement social dans toute l'Europe et au-delà.

Parallèlement, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux continuent de nous préserver de tout excès de confiance en nous rappelant que le Conseil de l'Europe n'est pas un club de démocraties parfaites et que notre mission reste d'actualité.

En 2007, nous avons renforcé la position de notre Organisation en tant que défenseur public des valeurs européennes. La célébration le 10 octobre de la Journée européenne contre la peine de mort est un exemple caractéristique de l'élargissement de notre champ d'action. Nos campagnes ont commencé à prendre une nouvelle dimension, associant à des initiatives politiques la sensibilisation du public et la modification des comportements par des activités médiatiques. La campagne pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, et la campagne Dosta! (qui signifie «assez» en romani) visant à supprimer les stéréotypes et les préjugés ont été très positives, la première a produit des matériels en 24 langues et fait l'objet d'une couverture télévisée et radiophonique dans 32 pays. La deuxième a connu un tel succès dans l'ouest des Balkans, qu'il est aujourd'hui prévu de la mener plus loin.

Ces campagnes et les efforts accrus pour associer substance – notre force de toujours – à une communication plus efficace concernant nos travaux suscitent un intérêt croissant des gouvernements, de la société civile, des médias et du public. Si vous lisez ce rapport annuel pour la première fois, vous êtes peut être la preuve vivante de cette dynamique.

Je vous ai promis de vous donner un avant-goût, de vous encourager à poursuivre votre lecture. A mesure que vous le ferez, vous vous rendrez compte de tout ce dont je n'ai pas parlé comme les travaux de la Cour européenne des Droits de l'Homme; vous en apprendrez aussi davantage sur l'étendue et l'orientation de nos activités. Que vous parcouriez ce rapport ou que vous le lisiez dans son intégralité, je sais que vous serez convaincu que le Conseil de l'Europe continue de faire la différence et d'obtenir des avancées en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit sur tout le continent.